



Les Entretiens Européens  
& Eurafriçains

## Conférence-débat du 24 novembre 2016 à la Maison de l'Europe à Paris

*Les enfants fantômes*, en présence de **Laurent Dejoie**



*Claude Fischer-Herzog, a présenté Laurent Dejoie, le notaire, l'homme politique, et le militant engagé pour la cause des enfants privés d'identité, qui a réalisé un ouvrage **Les enfants fantômes**, co-écrit avec **Abdoulaye Harissou** (emprisonné au Cameroun depuis 2 ans pour « crime d'opposition »).*

*Elle a salué la présence d'Anne-Marie Cordelle (déléguée générale de l'Association du Notariat Francophone) et s'est réjoui de la participation nombreuse.*

Lors de la visite d'un orphelinat à Yaoundé, Laurent Dejoie a découvert l'existence d'un phénomène largement méconnu, celui de **milliers d'enfants à travers le monde qui ne possèdent pas d'identité ni d'existence légale**, parce qu'ils n'ont pas été inscrits sur les registres d'état civil à leur naissance. Le problème s'est d'abord posé sur un plan juridique : comment effectuer un acte notarial lorsque l'on n'a pas d'état civil ? Derrière cette question technique se cache en réalité un **enjeu humanitaire d'une ampleur immense**, tant par le nombre d'enfants concernés (plus de 400 millions) que par l'étendue géographique du phénomène (principalement en Afrique et en Asie).

**De nombreuses causes, individuelles et collectives**, aident à comprendre comment il est possible que tant d'enfants soient privés d'état civil à travers le monde. Dans certains cas, les parents ne peuvent

tout simplement pas déclarer la naissance de leur enfant, en raison du coût, du temps de déplacement important, du poids de la religion et des traditions. Parfois ils ne le souhaitent pas, par crainte du « fichage » ou lorsque la déclaration de leur enfant n'est pas dans leur intérêt. A l'échelle collective, le manque d'organisation de l'Etat peut se traduire par l'absence d'un système d'état civil fiable. C'est par exemple le cas en Somalie, où 3% seulement des enfants sont déclarés à la naissance. Certaines décisions politiques peuvent même aller à l'encontre du système d'état civil, comme en Chine où la politique de l'enfant unique s'est traduite par une vague de dissimulation des naissances.



**Priver un enfant d'état civil revient à nier son existence.** Il n'a pas accès à l'école, aux soins, au vote. Sans identité légale, il n'a pas d'âge aux yeux de la société, ce qui est une porte ouverte à tous les abus. L'enfant n'a aucun moyen de prouver qu'il n'est pas en âge de travailler, de se marier, d'être enrôlé en tant que soldat. S'il disparaît, il ne laisse aucune trace juridique derrière lui, ce qui facilite les trafics en tout genre.

Si les conséquences sont terribles pour l'enfant en tant qu'individu, elles sont également dommageables à l'échelle collective. Sans recensement fiable, les dirigeants sont privés d'instruments de mesure pour évaluer les besoins des populations et l'efficacité des politiques publiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre. La situation est dramatique ; **pourtant des solutions existent** et peuvent (relativement) facilement être mises en place. Il n'est pas très compliqué ni très coûteux pour les Etats de se doter d'un système d'état civil : tout est question de prise de conscience et de mobilisation politique. A ce titre le Niger a su se doter rapidement d'un système d'état civil performant, passant de 32% à 65% d'enfants déclarés à la naissance depuis 2006.

Des organismes comme l'UNICEF ou l'OIF mettent en place des programmes d'aides à la régularisation des populations dans les pays concernés. Par ailleurs la révolution numérique va devenir un outil précieux, car l'augmentation du taux d'équipement en téléphonie mobile rend possible la déclaration des naissances à distance. Si les solutions sont nombreuses, elles doivent bénéficier d'un climat de paix et de sécurité pour pouvoir être mises en œuvre, et l'initiative doit être impulsée par les Etats.

L'ouvrage *Les enfants fantômes*, **préfacé par Robert Badinter**, a contribué à la mobilisation politique pour faire connaître ce sujet sensible et encourager les pays à prendre des mesures en ce sens.

*L'intervention de Laurent Dejoie a suscité de vives réactions dans la salle, et un débat animé par **Stéphanie Hartmann, journaliste à Africa N°1.***



Les nombreuses questions ont permis à Laurent Dejoie de préciser que les discriminations, l'illettrisme, et le manque d'informations pouvaient aussi être des freins au bon fonctionnement du système d'état civil. Les problèmes d'archivage et de conservation des documents officiels ont été soulignés. Le développement du numérique pourrait permettre de répondre à ces difficultés, grâce à la dématérialisation des données – sous réserve de sécuriser les opérations et d'en assurer l'authentification. La question du coût a également été abordée : si la gratuité des déclarations de naissance est instituée de longue date en France, elle ne va pas de soi dans d'autres pays, où les timbres fiscaux sont parfois l'unique source de revenus des collectivités locales. Un participant de la salle a fait état de la situation en Egypte, où les parents ne déclarent que l'aîné de leurs fils, pour lui permettre (ainsi qu'aux suivants) d'échapper au service militaire. Un autre participant a expliqué que dans certains villages africains, les parents ne déclaraient pas leur fille promise au mariage, car ils redoutaient qu'elle ne quitte le village. Des solutions ont été proposées : un participant a ainsi développé l'exemple du Cameroun, où les services publics se sont rapprochés des hôpitaux afin d'y enregistrer les naissances directement. La mise en place de politiques incitatives, pour récompenser les bonnes pratiques et encourager au développement des déclarations, a également été évoquée.

*Ces débats animés et constructifs se sont clôturés dans la bonne humeur, avec une séance de dédicaces de l'auteur, et autour d'un verre de jus de fruits du Mali, offerts par notre amie **Assaïta Diakité**, fondatrice et directrice de ZABBAAN HOLDING*



*Synthèse réalisée par **Caroline Desaintghislain**, chargée de mission à ASCPE*